

Merci pour votre candidature à la Licence Professionnelle Infographie Paysagère de l'Université de Lorraine et de l'école d'Horticulture et de Paysage de Roville **par apprentissage**.

Pour intégrer cette formation, vous devez remplir deux conditions :

- Etre retenu·e par le jury d'admission
Celui-ci travaille en trois étapes :
 - il examine les dossiers déposés sur e-candidat (résultats scolaires, lettre d'appréciation, lettre de motivation, portfolio) et retient les candidat·e·s éligibles,
 - il convoque ensuite les candidat·e·s éligibles pour un entretien de motivation et une épreuve pratique (croquis en monochrome et description d'un paysage) à une des trois dates (30/04, 27/05, 28/05). Entretien et épreuve se dérouleront à distance, les conditions pratiques seront indiquées lors des convocations,
 - il dresse enfin la liste des candidat·e·s retenu·e·s
- Présenter un contrat d'apprentissage ou une promesse signée **avant** la date de la rentrée (5 septembre 2022).

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée des contrats/promesses jusqu'au premier jour de la formation ou la capacité d'accueil atteinte (12 places en 2022/2023).

Les dates importantes sont les suivantes :

Date	Événement
Dimanche 24 avril	limite pour le dépôt et l'envoi des dossiers sur e-candidat pour les entretiens du 30 avril
Samedi 30 avril	première journée d'entretien (à distance)
Vendredi 16 mai	limite pour le dépôt et l'envoi des dossiers sur e-candidat pour les entretiens de fin mai
Vendredi 27 et samedi 28 mai	Seconde et troisième journée d'entretien (à distance)
Mardi 31 mai	Jury - établissement de la liste principale des candidats retenus
Vendredi 27 août	limite de dépôt des dossiers e-candidat - fermeture du site

Il est difficile de trouver une entreprise qui accepte les contrats d'apprentissage !

Nous vous conseillons de débiter votre recherche dès maintenant. Pour vous aider, les journées d'entretien comporteront une présentation des stratégies de recherche et des entreprises susceptibles de vous accueillir.

Pour les BTS AP, vous avez peu de chances d'être accepté·e en Agence de paysage (marchés publics), avant la licence.

Privilégiez les Entreprises de paysage (marchés privés) qui ont besoin de vos compétences.

N'hésitez pas à contacter et consulter :

Pour les informations sur cette formation et les travaux des diplômés des années passées :

<http://www.infographie-paysagere.fr>

Pour des informations administratives sur cette formation en apprentissage :

Centre de Formation d'Apprentis - 28 rue du Chêne - 88700 Roville aux Chênes

Tél: 03 29 65 33 92 - Fax: 03 29 65 34 22 - mail: cfa.roville@wanadoo.fr

Référent : Patrice LE HOUARNO _ Architecte-paysagiste, Tel : 06.98.93.30.67 - patricelehouarno@free.fr

Pour les informations officielles (candidats et entreprises) sur l'alternance :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/recleader_6113/decouvrir-l-alternance

Pour les coordonnées des entreprises du paysage membres de l'UNEP :

<http://www.entreprisesdupaysage.org/component/annuaire/>

Pour des informations administratives sur votre candidature et la scolarité :

Mail : fst-scol-licence@univ-lorraine.fr

Candidature : <https://ecandidat.univ-lorraine.fr/>

Secrétariat : Giliane.Kaltenbach@univ-lorraine.fr tel : 03 72 74 97 50